

1. Identification

Identificateur de produit KAST-O-LITE 20-45 G PLUS; QIG VLITE 35 CASTABLE; QIG VLITE 35 GUNNED

Autres moyens d'identification

Brand Code 0731, 121C, 122C, 775B, 0019

Usage recommandé Uniquement à des fins industrielles.

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société HarbisonWalker International
Adresse 1305 Cherrington Parkway, Suite 100
 Moon Township
 Pennsylvania
 15108
 États-Unis

Téléphone General Phone: 412-375-6600

Site Web www.thinkHWI.com

Numéro de téléphone d'urgence Non disponible.

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé Cancérogénicité Catégorie 1A
 Toxicité pour certains organes cibles -
 expositions répétées Catégorie 1

Dangers environnementaux Non classé.

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger Aucune.

Mention d'avertissement Aucune.

Mention de danger Non disponible.

Conseil de prudence

Prévention Non disponible.

Intervention Non disponible.

Stockage Store in a manner to minimize airborne dust.

Élimination Non disponible.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Ciment, Alumine, Chemicals		65997-16-2	30 - 50
perlite expansée		93763-70-3	10 - 25
Kaolin		1332-58-7	2.5 - 10
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ		14808-60-7	2.5 - 10
Autres composant sous les niveaux à déclarer			20 - 40

La silice cristalline peut être présente à de faibles concentrations; la plupart de ceci est encapsulée dans l'agrégat grossier ou comme partie des argiles.

4. Premiers soins

Inhalation	Non disponible.
Contact avec la peau	Non disponible.
Contact avec les yeux	Non disponible.
Ingestion	Non disponible.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Non disponible.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Utiliser le moyen d'extinction approprié pour les matériaux environnant.
Agents extincteurs inappropriés	Non disponible.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Sans objet.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Non disponible.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Non disponible.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Non disponible.
Précautions relatives à l'environnement	Non disponible.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Non disponible.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients bien fermés.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Kaolin (CAS 1332-58-7)	TWA	2 mg/m ³	Fraction respirable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Kaolin (CAS 1332-58-7)	TWA	2 mg/m ³	Respirable.
perlite expansée (CAS 93763-70-3)	TWA	3 mg/m ³	Particules inhalables.
		10 mg/m ³	Total des particules.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Particules inhalables.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
Kaolin (CAS 1332-58-7)	TWA	2 mg/m ³	Respirable.
perlite expansée (CAS 93763-70-3)	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Poussières totales.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Kaolin (CAS 1332-58-7)	TWA	2 mg/m ³	Fraction respirable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.025 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	Forme
Kaolin (CAS 1332-58-7)	TWA	2 mg/m ³	Fraction respirable.
perlite expansée (CAS 93763-70-3)	TWA	3 mg/m ³	Fraction respirable.
		10 mg/m ³	Fraction inhalable.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³	Fraction respirable.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
Kaolin (CAS 1332-58-7)	TWA	5 mg/m ³	Poussière respirable.
perlite expansée (CAS 93763-70-3)	TWA	10 mg/m ³	Poussières totales.
SILICA, CRYSTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	TWA	0.1 mg/m ³	Poussière respirable.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Directives au sujet de l'exposition

Une exposition professionnelle à de la poussière nuisible (totale et respirable) et à de la silice cristalline respirable doit être suivie et contrôlée.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Non disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Non disponible.

Protection de la peau

Protection des mains

Non disponible.

Autre

Non disponible.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire homologué NIOSH/MSHA s'il existe un risque d'exposition à la poussière ou aux émanations à des concentrations qui excèdent les limites d'exposition.

Dangers thermiques

Non disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Solide.

Forme

Solide.

Couleur

Non disponible.

Odeur

Non disponible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation Non disponible.

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition Non disponible.

Point d'éclair Non disponible.

Taux d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - inférieure (%) Non disponible.

Limites d'inflammabilité - supérieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - inférieure (%) Non disponible.

Limite d'explosibilité - supérieure (%) Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Non disponible.

Stabilité chimique Non disponible.

Risque de réactions dangereuses Non disponible.

Conditions à éviter Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Chlore Comburants puissants. L'incompatibilité est strictement basée sur des réactions théoriques possibles entre espèces chimiques et peut ne pas être spécifique à l'exposition d'application industrielle.

Produits de décomposition dangereux Non disponible.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Non disponible.

Contact avec la peau Non disponible.

Contact avec les yeux Non disponible.

Ingestion Non disponible.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Non disponible.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non disponible.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non disponible.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Non disponible.
Sensibilisation cutanée	Non disponible.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Non disponible.
Cancérogénicité	Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.
Carcinogènes selon l'ACGIH	
Kaolin (CAS 1332-58-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.
Canada - LEMT pour l'Alberta : Catégorie de carcinogène	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité	
Kaolin (CAS 1332-58-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	Probablement cancérogène pour l'homme.
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	Effet cancérogène suspecté chez les humains.
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	1 Cancérogène pour l'homme.
États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ (CAS 14808-60-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
Toxicité pour la reproduction	Non disponible.
Effets sur le développement	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ	0
Effets sur le développement - Catégorie de l'UE	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ	0
Embryotoxicité	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ	0
Reproductivité	
SILICE, CRISTALLINE, QUARTZ	0
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non disponible.
Danger par aspiration	Non disponible.
12. Données écologiques	
Écotoxicité	Aucune donnée d'écotoxicité observée pour les ingrédients.
Persistance et dégradation	Non disponible.
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible.
Mobilité dans le sol	Non disponible.
Autres effets nocifs	Non disponible.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Dans son état actuel, qu'il soit jeté ou éliminé, ce produit n'est pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261.4 (b)(4)). Selon la RCRA (Loi sur la conservation et la récupération des ressources), l'utilisateur du produit assume la responsabilité d'établir, au moment de l'élimination, si le produit remplit les critères de la RCRA en matière de déchets dangereux. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Sans objet. Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Non disponible.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Non réglementé.
Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)	Non inscrit.
Gaz à effet de serre	Non inscrit.
Règlements sur les précurseurs	Non réglementé.
Règlements internationaux	
Convention de Stockholm	Sans objet.
Convention de Rotterdam	Sans objet.
Protocole de Kyoto	Sans objet.
Protocole de Montréal	Sans objet.
Convention de Bâle	Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication 28-Août-2019

Version n° 01

Avis de non-responsabilité Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances la date de création, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. HarbisonWalker International ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

Informations relatives à la révision Identification du produit et de l'entreprise : Identification du produit et de l'entreprise
Composition / renseignements sur les ingrédients : Exemptions de divulgation